

CANAAN CLUB DE FRANCE

sous tutelle du Siberian Husky de France



EXPOSITION NATIONALE D'ÉLEVAGE

Avec attribution du CACS de la S.C.C.

CÉRILLY

(ALLIER)



Samedi
16 SEPTEMBRE 2023

CANAAN CLUB DE FRANCE

sous tutelle du Siberian Husky de France

.....

EXPOSITION NATIONALE D'ÉLEVAGE

Avec attribution du CACS de la S.C.C.

CÉRILLY

(ALLIER)

16 septembre 2023



ASSESEUR : Mme Muriel FROELICH

Référent bien-être animal : M. BOURDALEIX Gilles

Il incombe aux exposants d'assurer le bien-être du chien lors des expositions canines. Il est interdit d'exposer le chien à des situations susceptibles de compromettre sa santé et son bien-être – comme abandonner un chien dans une voiture par des températures élevées ou très basses, et/ou le traiter de manière brutale ou cruelle. La violation de ces règles entraînera l'exclusion de l'exposition canine en cours, et des événements à venir.

RÈGLEMENT

LIEU/DATE : L'EXPOSITION NATIONALE D'ELEVAGE se tiendra à CERILLY les 16 et 17 Septembre 2023.

ARRIVÉE & JUGEMENTS : L'accès de l'Exposition est ouvert aux chiens à partir de 8 h 30 .

LOGEMENT : Les chiens seront logés dans des cages ou dans des zones délimitées qu'ils ne devront quitter que pour se rendre dans le ring se faire juger. Toute infraction à cette disposition peut entraîner l'exclusion du chien et la suppression de ses récompenses.

SORTIE DES CHIENS : Les chiens ne pourront quitter l'Exposition avant 16h. Les exposants s'y engageant par le fait même de leur inscription.

AFFICHAGE : Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45cm de hauteur et de 35cm de largeur: le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage; les principales récompenses obtenues par l'élevage; l'annonce des portées à vendre; un seul panneau est autorisé par exposant. Toute distribution de prospectus, quels qu'ils soient, est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition.

SERVICE VÉTÉRINAIRE : Le Service Vétérinaire sera assuré par un ou plusieurs Docteurs Vétérinaires qui ont tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition : des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau; des chiens aveugles ou estropiés, des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations ainsi que des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnées de leurs petits. La décision du Service Vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le Service Vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la Société Organisatrice.

ANNULATION : En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement seront remboursés déduction faite des frais déjà engagés et non récupérables par la société organisatrice.

ENGAGEMENTS : Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix. Sont refusés les personnes qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion de manifestations canines, les personnes qui appartiennent à une association non affiliée à la Centrale Canine. Sont admis à l'Exposition tous Husky et chiens de Canaan inscrits à un livre des Origines reconnu par la F.C.I.

SERONT REFUSÉS : a) Les inscriptions qui seraient parvenues à l'adresse désignée par le Club après la date de clôture des engagements; b) Les engagements «au poteau» le jour de l'Exposition; c) Toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'Exposition, exception faite pour la classe de Lot d'Elevage et Reproducteur, ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation. L'engagement en simultané d'un chien dans plusieurs classes est interdit.

En cas d'engagement de plusieurs chiens, le droit d'engagement du premier chien est indiqué catalogue compris. Les engagements par trois à cinq en Lot d'affixe ou de reproducteur devront préalablement être inscrits dans une classe individuelle (soit Ouverte, Intermédiaire, Baby, Puppy, Jeune, Champions ou Vétérans) et en avoir acquitté le montant. Les droits d'engagement doivent être réglés en même temps que l'envoi de la feuille d'engagement et resteront acquis à la Société, même si l'exposant ne peut présenter son chien. .

VOUS POUVEZ ENGAGER DANS LES CLASSES CI-APRÈS :

(les limites d'âge sont comptées au jour de l'Exposition).

- **CLASSE BABY** (ne donnant pas droit à l'attribution du CACS) pour chiens âgés de 4 mois à moins de 6 mois.
- **CLASSE PUPPY** (ne donnant pas droit à l'attribution du CACS) pour chiens âgés de 6 mois à moins de 9 mois.
- **CLASSE JEUNE** (ne donnant pas droit à l'attribution du CACS) pour chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois.
- **CLASSE INTERMÉDIAIRE** : (donnant droit à l'attribution du CACS en compétition avec la classe ouverte) Pour les chiens âgés de 15 mois à moins de 24 mois
- **CLASSE OUVERTE** (donnant droit à l'attribution du CACS en compétition avec la classe intermédiaire) pour les chiens âgés de 15 mois et plus
- **CLASSE TRAVAIL** (donnant droit à l'attribution du CACS en compétition avec la classe intermédiaire) pour les chiens âgés de 15 mois et plus
- **CLASSE CHAMPION** (ne donnant pas droit à l'attribution du CACS) réservée exclusivement aux chiens déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. (préciser la date d'homologation) âgés d'au moins 15 mois au jour de l'Exposition.
- **CLASSE VÉTÉRAN** (ne donnant pas droit à l'attribution de CACS) pour chiens de plus de 8 ans.

- **EXCELLENT** concourant pour la recommandation
- **RECOMMANDE** concourant pour le 1er choix
- **RECOMMANDE 1er choix** concourant pour le CACS
- **TRAVAIL EXCELLENT** concourant pour la recommandation
- **TRAVAIL RECOMMANDE** concourant pour le 1er choix
- **TRAVAIL RECOMMANDE 1er choix** concourant pour le CACS
- **NEUTRE** : chien stérilisé de plus de 8 ans
- **VENERABLE** : 12 ans et plus

LOT D'AFFIXE (classe pouvant être constituée au poteau) : doit être composée de 3 à 5 chiens d'une même race, sans distinction de sexe, ni de couleur de robe, et déjà engagés dans une classe individuelle (soit Intermédiaire, Ouverte, Baby, Puppy, Jeune Champions ou

Vétérans). Ces chiens doivent être nés chez le même producteur, mais peuvent appartenir à des exposants différents. Un producteur peut engager plusieurs lots d'affixe, chaque lot de 3 à 5 chiens (même engagés dans des classes différentes) constituant une entité indivisible. **LOT DE REPRODUCTEUR** : (classe pouvant être constituée au poteau) pour tout sujet engagé, accompagné de 3 à 5 de ses sujets, issus de 2 partenaires pour les femelles et de 3 partenaires pour les mâles, eux-mêmes inscrits en classe individuelle.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS : les engagements se font exclusivement sur <https://cedia.fr>. Seuls les engagements payés seront pris en compte.

CLOTURE DES ENGAGEMENTS : La clôture des engagements est fixée au 4 septembre 2023.

REFUS OU EXCLUSIONS :

- 1) Des engagements : le Club se réserve le droit de refuser tous engagements qu'il croirait ne pas devoir admettre et les rembourser même après les avoir acceptés.
- 2) Des chiens - à leur entrée ou en cours d'exposition :
 - a) ceux refusés par le Service Vétérinaire.
 - b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés. Les engagements dans ces cas ne sont pas remboursés.
 - c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte est formellement interdite.
 - d) ceux dont l'engagement « au poteau » serait demandé.

JUGEMENTS : Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring et si besoin d'un interprète (fonctions qui en aucun cas ne peuvent être tenues par un juge qualifié ou stagiaire ou un expert-confratmeur de la race considérée). Un juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre juge qualifié pour la même race. Un deuxième juge sera désigné si le nombre des engagements dépasse 60 chiens environ. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le juge. En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite. Les exposants ayant des chiens à présenter dans différentes classes devront répondre immédiatement à l'appel d'entrée dans le ring, au besoin en prévoyant des aides; aucun jugement ne sera retardé.

RECLAMATIONS : Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution de 90 € qui restera acquise à la Société organisatrice si, après examen, elles sont reconnues sans fondement. Dans tous les cas non prévus par le présent règlement, le Règlement de la Centrale Canine s'appliquera.

SANCTIONS : Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la Centrale Canine avec extension possible aux Manifestations organisées par les Associations affiliées:

- a) les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur;
- b) ceux qui auront fait une fausse déclaration;
- c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci;
- d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges et de la Société organisatrice;
- e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre;
- f) ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée;
- g) le fait de prendre part à un titre quelconque à une manifestation canine non reconnue par la Centrale Canine entraînera, pour son auteur et son chien, l'exclusion de toutes récompenses. Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement Intérieur de la Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ : La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc., et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit. Les exposants étant seuls responsables dans l'enceinte des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens, tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leurs lieux et place. Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions, ni réserves, tous les articles du présent règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement. Tous les cas non prévus au présent règlement et toutes les contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition. (Voir § Réclamations)

CONFIRMATION : Les chiens présentés pourront être confirmés par un expert français présent. Se munir impérativement du formulaire de demande correctement rempli et signé, du certificat de naissance et de la carte d'immatriculation du chien à confirmer. Le tatouage sur le chien doit être parfaitement lisible.

AVIS AUX EXPOSANTS RESIDANT EN FRANCE

Le contrôle des certificats et l'examen sanitaire des animaux présentés sont assurés par des Vétérinaires sanitaires désignés par le Directeur des Services Vétérinaires du Département. Ces vétérinaires peuvent refuser l'admission des animaux pour non conformité aux conditions sanitaires. Les animaux présentés doivent être en parfait état de santé. L'origine de chacun d'eux devra pouvoir être justifiée à tout moment.

Statistiques des chiens inscrits

5e GROUPE

CHIEN DE CANAAN.....	6
OUVERTE MALES.....	De 1 à 2..... 2
CHAMPION MALES.....	De 3 à 3..... 1
VETERAN MALES.....	De 4 à 4..... 1
JEUNE FEMELLES.....	De 5 à 5..... 1
CHAMPION FEMELLES.....	De 6 à 6..... 1

Soit 6 chiens inscrits pour 5 races dans le 5e Groupe

Soit 6 chiens inscrits pour 5 classes à l'exposition de N.E. Chien de Canaan

JURY

M. KLEIN Jean-Claude (6)

CHIEN DE CANAAN

CLASSE OUVERTE Mâles : 2
CLASSE VETERAN Mâles : 1
CLASSE CHAMPION Femelles : 1

CLASSE CHAMPION Mâles : 1
CLASSE JEUNE Femelles : 1

CHIEN DE CANAAN

CLASSE OUVERTE MALES - JUGE M. KLEIN Jean-Claude

- 1er EXCELLENT CACS 1 RIVER ROCK UNANIMOUS DECISION
AKC : DN48281802 Tat : 956000009710592 né le 26/10/2016 (JO CLEM FIRE DEFIES THE SUN X RIV ROC LYCM OWN DREAM B'SNATCH RSND0G) Prod. M. Mme HOLLOMAN Mel / MILLER Christine Prop. Mmes MILLER / HASTINGS-MENAKER / BYRNE / BARCLAY
- 2e EXCELLENT RCACS 2 SAKOU DE ROC NOIR ET DE SABLE BLANC
LOF : 000666 Tat : 250269590165487 né le 16/02/2021 (MICHA DE SOLEMEL X NOA DE SOLEMEL) Prod. M. Mme CUISINIER Jean-François et Odette Prop. Mlle PRADO Julia

CLASSE CHAMPION MALES - JUGE M. KLEIN Jean-Claude

- 1er EXCELLENT 3 SHALOM DE ROC NOIR ET DE SABLE BLANC
LOF : 000669/00062 Tat : 250269590166092 né le 16/02/2021 (MICHA DE SOLEMEL X NOA DE SOLEMEL) Prod. M. Mme CUISINIER Jean-François et Odette Prop. M. BOURDALEIX Gilles
- Meilleur de Race

CLASSE VETERAN MALES - JUGE M. KLEIN Jean-Claude

- 1er EXCELLENT CACS-V 4 IDBASH HONEY ITIS DE SOLEMEL
LOF : 000470/00052 Tat : 250269802289370 né le 03/09/2013 (TZUK EL KASHHAR X DOBKA DE SOLEMEL) Prod. Mme ARIES Laurence Prop. M. GUILLAUME Sylvain
- Meilleur Vétéran

CLASSE JEUNE FEMELLES - JUGE M. KLEIN Jean-Claude

- 1er EXCELLENT CACS-J 5 TAIGA DE ROC NOIR ET DE SABLE BLANC
LOF : 000684 Tat : 250269101045894 née le 24/11/2022 (REVELATION LEV ADIN AT SPITZVILLE X NOA DE SOLEMEL) Prod. M. Mme CUISINIER Jean-François et Odette Prop. Mme COTTET Corinne
- Meilleur de sexe Opposé / Jeune

CLASSE CHAMPION FEMELLES - JUGE M. KLEIN Jean-Claude

- ABSENT 6 NOA DE SOLEMEL
LOF : 000636/00089 Tat : 250268732106716 née le 07/10/2017 (HATIKVA SWEET LAND OF LIBERTY X LIVANA DE SOLEMEL) Prod. Mme ARIES Laurence Prop. Mme CUISINIER Odette

Liste des exposants
N.E. Chien de Canaan samedi 16 septembre 2023

B

BOURDALEIX Gilles 19 A, du Canal d'Alsace 68490 HOMBOURG 3

C

COTTET Corinne () 5

CUISINIER Odette La Fayardie 136 route de la Roseaie 24380 EGLISE NEUVE DE VERGT 6

G

GUILLAUME Sylvain () 4

M

MILLER / HASTINGS-MENAKER / BYRNE / BARCLAY 167 Cleghorn Drive 30728 LA FAYETTE (USA) 1

P

PRADO Julia () 2